

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du jeudi 13 juin 2024

Nomenclature N° : 6,5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2024054

Présents : 29

Votants : 33

Objet : Convention avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025

Le jeudi 13 juin 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 7 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle ROLET PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA - Jean-Christophe MARMILLON – Nicole LOPEZ - Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU - Christine DOS SANTOS – Ludovic LAFFONT - Stéphanie BISCARRA - Benoît PANOT - Barbara FAUSSET –Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Thomas KIEFFER – Salwa NASSER – Fabrice BARON – Yann LECOMTE - Youcef BOUABDALLAH, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Karina STUDER, Nathalie POULAIN a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Rémi CROUZET a donné pouvoir à Fabrice BARON, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Estelle ROLET PARANT.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Jean-Christophe MARMILLON.

L'enquête familles est une enquête réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) depuis 1954. Elle est reconduite tous les 10 ans environ pour saisir les grandes évolutions de la société. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Elle est menée auprès d'un échantillon de 2 000 communes tirées au hasard sur l'ensemble du territoire et la Commune de Dourdan en fait partie pour l'enquête 2025.

Les dates de réalisation de cette enquête correspondent à la campagne de recensement de la population annuelle, soit du 16 janvier au 22 février 2025. La réponse des familles se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population, à la charge également des agents recenseurs.

Dans le but de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête, une dotation forfaitaire complémentaire sera versée à la Commune.

Afin de formaliser les engagements mutuels de l'INSEE et de la commune, il est proposé d'approuver le projet de convention fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025, proposée par l'INSEE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Parlement européen et du Conseil n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 juin 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 156 à 158,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment son article 37 qui prévoit le cadre d'enquêtes associées au recensement,

Vu l'avis de la commission « Vie administrative » du 4 juin 2024,

Considérant que la commune de Dourdan fait partie des 2 000 communes tirées au sort pour réaliser l'enquête familles en 2025,

Considérant qu'il convient de signer une convention avec l'INSEE pour déterminer et établir les rôles de chacun pour permettre la préparation et l'exécution de l'enquête familles,

Considérant que le versement de la dotation complémentaire est conditionné à la signature de cette convention,

Considérant que l'équipe communale pour l'enquête familles, composée d'un coordonnateur de l'enquête de recensement, de coordonnateurs adjoints et d'agents recenseurs, sera identique à celle constituée pour l'enquête de recensement à la population,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de convention de partenariat entre l'INSEE et la Commune de Dourdan, fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent,
- **de dire** que cette enquête familles se déroulera, sur la même période et avec la même équipe communale, que celles de la campagne de recensement à la population prévue du 16 janvier au 22 février 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le secrétaire de séance
Estelle ROLET-PARANT



Le Maire
Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le : 12 JUIL. 2024

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.